



Dépot de garantie non versé

Par **titonguette**, le **06/09/2007 à 14:16**

mon locataire a fait sa demande auprès de CIL 49 (locapass) trop tard; 3 mois après son entrée dans l'appartement. Aujourd'hui nous n'avons eu le versement des deux mois de caution demandés à l'entrée, est ce un motif possible de résiliation de bail. C'est un locataire à problème (confère une question précédente) ne paie pas, dégradation du logement et nuisance sonores diurne et nocturne avec les autres locataires du bâtiment et des habitants du quartier. J'en passe et des meilleurs
Merci pour les infos

Par **ly31**, le **08/09/2007 à 01:25**

Bonsoir,
Si j'ai bien compris votre locataire est rentré dans les lieux sans vous verser de DDG (dépôt de garantie) Est ce bien cela ?
Avez vous des attestations contre votre locataire ?
A vous lire
ly31

Par **titonguette**, le **09/09/2007 à 11:45**

oui mon locataire n'a pas versé de caution car il devait faire une demande de locapass (demande faite trop tard et donc refusée) Nous ne connaissions pas ce système de locapass donc on ne s'en ai pas inquiété.
En ce qui concerne les attestations contre le locataire nous avons des courriers des autres locataires de l'immeuble se plaignant du tapage diurne et nocturne, des bagarres qu'il provoque avec les SDF qu'il reçoit chez lui, tout le monde étant alcoolisé du matin au soir, des nuisances dues au chien odeur d'excréments très fortes qui remontent dans les autres appartements etc...
dans l'attente de vous lire
cordialement